
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 octobre 2017 à 19 h 30
488, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand Marinacci, Maire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Côté, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Éric Dugas, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Christian Larocque, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Edwige Noza, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA17 28 0274

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 2 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Un agent de police du poste de quartier 3 informe qu'une présentation a eu lieu concernant la fraude et les abus envers les aînés. Également, une campagne de sensibilisation à la sécurité dans les rues a eu lieu auprès des enfants des écoles primaires.

Questions des citoyens au SPVM

Des citoyens font état du comportement des cyclistes (ne s'arrêtent pas lors de panneau d'arrêt, empruntent le pont dans la voie réservée aux automobiles). Il est demandé de déplacer certains bollards sur le boulevard Cherrier pour un meilleur partage de la route entre automobilistes et cyclistes.

Questions du public

Début 19 h 36

- Marie-Chantal Scholl

Elle a constaté un nouveau chantier de construction près de Village de l'Île sur les terres agricoles. Elle souhaiterait savoir ce qui se passe.

Une interruption des travaux au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, elle veut connaître le suivi dans ce dossier. Également, elle demande s'il y aurait possibilité de réduire le montant du stationnement compte tenu de la perte de jouissance du parc.

- Monsieur Lepage

À quelle étape est rendu le dossier pour les travaux d'aqueduc sur le Chemin Bord-du-Lac.

Fin 19 h 44

10 - Période de questions des membres du conseil

Le conseiller Stéphane Côté mentionne que la garderie Campamuse souhaiterait obtenir un suivi dans le dossier d'aménagement d'une rampe d'accès.

M. Stéphane Côté fait état de plusieurs erreurs dans les dossiers de sinistrés des inondations. Il demande à quelle étape en est le dossier.

CA17 28 0275

Adopter les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, respectivement du 5 et du 14 septembre 2017;

D'adopter les procès-verbaux des assemblées de consultation publique sur les projets de règlements CA28 0024-6 et CA28 0023-14, respectivement du 5 et du 14 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1172714021

Le conseiller Éric Dugas demande une copie du rapport sur l'état du bâtiment du 13, rue Chauret.

Également, il demande s'il est possible de participer au comité sur le post-mortem des inondations. Il demande également d'apporter une correction à la résolution CA17 28 0269 dans laquelle il s'était retiré.

Le conseiller Stéphane Côté propose de prolonger la période de questions du public pour traiter des inondations, la proposition est appuyée par le conseiller Christian Larocque.

Madame Valérie Robert demande ce que fait l'arrondissement pour les sinistrés.

Monsieur Batti ne comprend pas très bien les rouages des différentes démarches à faire suite à l'obtention de son rapport.

Monsieur André Cousineau s'interroge sur les recommandations qui seront formulées suite au post-mortem.

Madame Caroline Racicot informe qu'elle n'a pas été approuvée pour recevoir une indemnité.

Le conseiller Stéphane Côté propose qu'un représentant soit nommé à l'arrondissement pour offrir une aide aux sinistrés.

Monsieur Leslie Hughes aimerait connaître les suites pour déverser l'eau à un autre endroit dans le secteur Paquin et Jean-Yves.

Monsieur André Fortin fait un retour sur une assemblée de consultation publique sur projet de règlement de zonage CA28 0023-14.

CA17 28 0276

Adoption des procès-verbaux de la commission de l'administration et des priorités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'adopter les procès-verbaux de la commission de l'administration et des priorités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du 29 août et du 27 septembre 2017.

Le conseiller Éric Dugas vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

10.06 1172714023

CA17 28 0277

Accorder un contrat à Dénéigement de l'île-Bizard inc. pour le contrat de déneigement des stationnements de la place Blaise, de la place Closse, du stationnement du 265 boulevard Chèvremont et du stationnement du complexe St-Raphaël, pour la saison hivernale 2017-2018 et 2018-2019, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, pour une somme de 60 706,80 \$, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres sur invitation AO 17-16415.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 60 706,80\$, incluant les taxes pour le contrat de déneigement des stationnements de la place Blaise, de la place Closse, du stationnement du 265 boulevard Chèvremont et le stationnement du complexe St-Raphaël pour la saison hivernale 2017-2018 dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à la suite de l'appel d'offre sur invitation AO 17-16415;
2. D'accorder à Dénéigement de L'Île-Bizard inc. un contrat de 60 706,80 \$ pour cette fin, au prix de sa soumission datée du 11 septembre 2017;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1177788001

CA17 28 0278

Autoriser une dépense de 54 669.23 \$, taxes incluses et autoriser une prolongation du contrat à "Sintra inc." pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour la saison hivernale 2017-2018 pour l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 54 669,23 \$, taxes incluses, pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour la saison hivernale 2017-2018, arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. D'autoriser la prolongation du contrat à « Sintra inc. » pour la saison 2017-2018 pour une somme maximale de 54 669,23\$, taxes incluses;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1170541007

CA17 28 0279

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville achète de GVE Vision Globale inc., Mme Ruth Gray et M. Reuben Malz, dans le cadre du Plan de l'eau, à des fins de parc, un terrain situé en bordure de la Rivière-des-Prairies, d'une superficie de 10 532,6 m², sur lequel sont érigés quatre (4) bâtiments, dont un bâtiment commercial de deux (2) étages portant le numéro 15795, boulevard Gouin Ouest, devant servir à des fins communautaires, lequel terrain est connu et désigné comme étant les lots 1 843 694, 1 843 714, 1 843 717 à 1 843 720 et 2 217 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 2 801 599,27 \$, toutes taxes incluses. N/Réf : 31H05-005-7421-01 et 31H05-005-7521-01

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

1. D'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de GVE Vision Globale inc., Mme Ruth Gray et M. Reuben Malz, à des fins de parc, dans le cadre du Plan de l'eau, un immeuble situé en bordure de la Rivière-des-Prairies, d'une superficie approximative de 10 532,6 m², sur lequel sont érigés quatre (4) bâtiments, dont un bâtiment commercial de deux (2) étages portant le numéro du 15 795, boulevard Gouin Ouest, devant servir à des fins communautaires, lequel terrain est connu et désigné comme étant les lots 1 843 694, 1 843 714, 1 843 717 à 1 843 720 et 2 217 995 du cadastre du Québec, pour la somme de 2 801 599,27 \$, toutes taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.
3. d'approuver un projet de contrat de services professionnels entre Me Sandor Steinberg, notaire, GVE Vision Globale Inc., Reuben Malz et Ruth Gray établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1170783006

CA17 28 0280

Accepter l'achat, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 395, anciennement le 45 rue Mercier, d'une superficie de 400 m², dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017 et envoyer la résolution au ministère de la sécurité publique.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'accepter l'achat, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 395, anciennement le 45 rue Mercier, d'une superficie de 400 m², dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017 et envoyer la résolution au ministère de la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1177576007

CA17 28 0281

Affecter un montant de 1000\$ en provenance des surplus du golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une subvention à l'association pour la protection des espaces verts de L'Île-Bizard

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

1. D'allouer une subvention de 1000 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement à l'association pour la protection des espaces verts de L'Île-Bizard;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1172714024

CA17 28 0282

Accorder un don de 500 \$ à chacun des organismes suivants: Centraide du Grand Montréal et Croix-Rouge canadienne dans le cadre de sa campagne de financement 2017.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'accorder un don de 500 \$ à chacun des organismes suivants: Centraide du Grand Montréal et Croix-Rouge canadienne dans le cadre de sa campagne de financement 2017;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1176039003

CA17 28 0283

Achat de repas à la 51e journée "Fèves au lard" de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'autoriser l'achat de 25 repas de fèves au lard, au coût total de 175,00 \$ lors de la 51e journée "Fèves au lard" de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, du 13 octobre 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1172714025

CA17 28 0284

Approuver la demande de remboursement de Monsieur Simon Authier d'un montant de 1500 \$ pour une demande de changement de zonage déposée en 2017 pour la zone R1-271.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

À la demande du conseil, d'approuver la demande de remboursement de Monsieur Simon Authier d'un montant de 1500 \$ pour une demande de changement de zonage déposée en 2017 pour la zone R1-271.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1172714026

CA17 28 0285

Autoriser l'achat de matériel informatique à la compagnie CPU Design Inc. pour un montant de 12 610,36 \$ toutes taxes incluses (entente cadre 1164102).

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 12 610,36 \$, pour l'achat de matériel informatique (entente cadre 1164102);

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1177053009

CA17 28 0286

Règlement numéro CA28 0023-14 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement l'Île-Bizard -Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R1-357 à l'intérieur de la zone C1-344 et d'une partie de la zone R1-345, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement CA28 0023-14 modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de manière à créer la zone R1-357 à même une partie de la zone C1-344 et d'une partie de la zone R1-345, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës a été donné à la séance ordinaire du lundi 3 avril 2017;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement CA28 0023-14 a été adopté à la séance ordinaire du lundi 3 avril 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le jeudi 14 septembre 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 6 septembre 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est résolu:

D'adopter le second projet de règlement CA28 0023-14 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte Geneviève de manière à créer la zone R1-357, à même une partie de la zone C1-344 et d'une partie de la zone R1-345, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1177517019

CA17 28 0287

Projet de règlement CA28 0023-18 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 de manière à y insérer une règle d'interprétation découlant du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement CA28 0023-18 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève afin de préciser une règle d'interprétation découlant du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) a été donné le 5 septembre 2017 et le projet de règlement adopté lors de cette séance;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 2 octobre 2017, dûment convoquée

par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 13 septembre 2017;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-18 et ont renoncé à sa lecture;

Il est recommandé:

D'adopter le règlement CA28 0023-18 venant préciser une règle d'interprétation découlant du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1174388005

CA17 28 0288

Accorder à Monsieur Luc Cousineau l'autorisation de se procurer un permis de boisson lors de la Soirée des bénévoles - Vendemmia.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'entériner l'autorisation accordée à Monsieur Luc Cousineau de se procurer un permis de boisson lors de la Soirée des bénévoles - Vendemmia qui a eu lieu le 30 septembre 2017 de 12 h à 22 h au Parc Denis-Benjamin-Viger situé à l'intersection des rues St-Pierre et Cherrier à L'Île-Bizard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1172858025

CA17 28 0289

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial situé selon au 466 rue Pierre-Boileau, sur le lot 4 296 359 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal en ajoutant un étage au-dessus du garage de la propriété sise au 466 rue Pierre-Boileau, sur le lot 4 296 359 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1173294004

CA17 28 0290

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale située selon au 871, 4e avenue, sur les lots 5 578 571, 5 578 570 et 5 578 569 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale située au 871, 4^e avenue, sur les lots 5 578 571, 5 578 570 et 5 578 569 du cadastre du Québec et d'approuver, s'il y a lieu, le repositionnement des fenêtres au centre des murs de la façade du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1173294005

CA17 28 0291

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale située selon au 943, rue Blouin, sur le lot 5 664 672 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale située au 943, rue Blouin, sur le lot 5 664 672 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1173294006

CA17 28 0292

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale située selon au 18, terrasse Pagé, sur le lot 4 589 655 du cadastre du Québec

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale située au 18, terrasse Pagé, sur le lot 4 589 655 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1173294007

CA17 28 0293

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale située selon au 1103, Bellevue, sur le lot 5 376 908 du cadastre du Québec

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale située au 1103, rue Bellevue, sur le lot 5 376 908 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1173294008

CA17 28 0294

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale située selon au 1102, Bellevue, sur le lot 5 376 950 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale située au 1102, rue Bellevue, sur le lot 5 376 950 du cadastre du Québec.

Le requérant devra présenter au CCU, d'ici le 15 novembre, un plan d'aménagement paysager identifiant les arbres qui seront plantés sur le terrain. La plantation et le maintien d'un minimum de 12 arbres, d'un diamètre minimal de 5 cm mesuré à une hauteur de 30 cm du sol, est exigé dans un délai d'un an à partir de l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1173294009

CA17 28 0295

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale située selon au 1067, Bellevue, sur le lot 5 376 930 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale située au 1067, rue Bellevue, sur les lots 5 376 930 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1173294010

CA17 28 0296

Autoriser la réembauche temporaire de Monsieur Marc Alain Couillard pour une durée maximale de 3 mois.

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'autoriser la réembauche temporaire de Monsieur Marc Alain Couillard pour une durée maximale de 3 mois.

Le conseiller Éric Dugas vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

50.01 1177053008

CA17 28 0297

Proposer la nomination de la nouvelle salle multifonctionnelle de l'arrondissement de L'Île Bizard Sainte-Geneviève, «salle Madeleine-Lahaye ».

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

De proposer la nomination de la nouvelle salle multifonctionnelle de l'arrondissement de L'Île Bizard Sainte-Geneviève, «salle Madeleine-Lahaye»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1176039002

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Septembre 2017
- Liste des bons de commande approuvés – Septembre 2017
- Suivi budgétaire dépenses – Septembre 2017;
- Suivi budgétaire revenus – Septembre 2017;
- Virements budgétaires – Septembre 2017;
- Virements PTI – Septembre 2017;
- Liste des permis émis – occupation – Septembre 2017 ;
- Liste des permis émis – construction – Septembre 2017;
- Liste des permis émis – lotissement – Septembre 2017;
- Copie d'un courriel daté du 2 octobre 2017 du CPE La Campamuse déposé par le conseiller Stéphane Côté;
- Copie d'une lettre datée du 27 juin 2017 envoyée au CPE La Campamuse déposée par le conseiller Stéphane Côté.

60.01

CA17 28 0298

Mandater la direction d'arrondissement et la division de l'aménagement urbain de procéder à l'acquisition des rues Sainte-Famille, Elmridge et Lakeside, lots 4 589 996 et 4 589 997.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

De mandater la direction d'arrondissement et la division de l'aménagement urbain de procéder à l'acquisition des rues Sainte-Famille, Elmridge et Lakeside, lots 4 589 996 et 4 589 997 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01 1177576008

Période de questions du public

Début : 21 h 02

- Monsieur André Fortin
 - Aimerais que la purge des valves d'eau soit faite plus régulièrement
- Monsieur Jean-Simon Therrien
 - Est-ce qu'il est possible de s'opposer à un contrat octroyé par le conseil d'arrondissement
- Monsieur René Gervais
 - Concernant l'item 20.01, il demande combien de soumissionnaires ont été invité et combien ont déposé des soumissions.
 - Demande d'informations concernant l'item 70.01
- Monsieur Michel Lanctôt
 - Recommandation à ce qu'il y ait des normes concernant le déneigement à L'Île-Bizard

- Monsieur Fernand Dugas
 - Demande de détails concernant des travaux sur les rues Paquin, Roy, Terrasse Sacré-Cœur
- Monsieur Dany Pelletier
 - Aimerais avoir une patinoire en bon état à Sainte-Genève

Fin : 21 h 14

70.02

CA17 28 0299

Levée de la séance

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Genève du lundi 2 octobre 2017, à 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.03

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand Marinacci
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 21 novembre 2017.